

COMPTE RENDU DE SEANCE

24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de PERREX (AIN) étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Jacques VIGHETTI, Maire.

Étaient présents : Mmes – Mrs – MONTANGERAND Jean-Michel - MAZUIR Marie-Laure - ANELARD Maryannick – AMEIL Marc - DEGLETAGNE PICARD Béatrice – GEINDREAU Stève – MON MATHEY Estelle - RENOUD Clément

Excusés : Mmes Mme MARECHAL Christine - BOUCHARD Sabrina - FARGEOT Julien – JACOBBERBER Christophe - JEAN Denis

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : M. Marc AMEIL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Article L2121-15 Création Loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Délibération pour l'adoption des taux affectés aux taxes foncières

Après examen de l'évolution des taux sur la période 1997-2021 et compte tenu de l'incertitude des projections sur la fin de l'exercice en cours, il est décidé de reporter la révision des taux en 2023.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du compte de gestion 2021 pour un montant en fonctionnement de 508 335,50 Euros en dépenses et à 704 492,90 Euros (dont excédent reporté de 168 970,96 €) en recettes, laissant apparaître un résultat de clôture de 196 157,40 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant de 300 513,64 Euros (dont déficit reporté de 13 643,94 €) et les recettes à 285 188,454 Euros Le déficit cumulé de 2021 est de 15 325,20 €. Il affecte le résultat de 196 157,40 € comme suit :

147 715,20 € en fonctionnement et le reste soit 48 442,20 € en réserves au compte 1068 en investissement.

Jean-Jacques VIGHETTI propose à l'approbation le Compte de gestion du comptable du Trésor du SGC de BOURG EN BRESSE qui est approuvé à l'unanimité. Le comptes administratif étant en accord avec le compte de gestion, Béatrice DEGLETAGNE PICARD, animatrice de la commission finances propose l'approbation du compte administratif. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ce dernier.

BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 en équilibre, arrêté en recettes et en dépenses de fonctionnement à 599 679 euros et à 175 528 Euros en investissement.

A inscrit au budget pour divers travaux 111 245 € en section d'investissement (matériels divers, aménagement cimetière, les façades mairie et presbytère, aménagement dernier local du presbytère en local commercial le remplacement de la pompe à chaleur de la garderie, l'acquisition de bungalows, d'une cureuse...). Des subventions à hauteur de 11 628 € sont budgétisées pour l'ensemble de ces opérations.

Le budget est voté à l'unanimité.

Permis de construire et déclarations préalables,

Le Conseil Municipal prend connaissance des permis et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance :

- Mme TERRADE Ludivine : DP pour détachement de parcelle
- Mme BENMINA Kawtar : DP pour clôture

Questions diverses

Le conseil est informé que la salle est mise à disposition aux candidats pour les élections législatives.

La séance est levée à 22 h 15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.